



Qui paie le Procès-Verbal de carence?

Par **clefa**, le **27/01/2015** à **13:53**

Bonjour,

Dans le cadre du règlement d'une succession des héritiers n'entendent pas se rendre aux convocations du Notaire. Les frais d'acte (300€) du PV de carence proposé par le Notaire doivent ils être répartis au prorata des droits indivis de chacun dans la succession?

Merci

Par **POUPARD PATRICE**, le **25/11/2017** à **17:36**

Nous sommes trois héritiers, les deux autres frères bloquent la succession car n'étant pas d'accord sur les modalités du partage à l'amiable, que puis-je faire auprès du notaire pour débloquer la situation ?

Par **youris**, le **25/11/2017** à **19:00**

bonjour,

ce n'est pas le notaire qui va régler un litige entre héritiers, seul un juge saisi par un héritier a le pouvoir de trancher le litige.

salutations